

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline — VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/

Pouvoirs :

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N° 202404_04

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de la Communauté de Communes de la Vallée Verte – Budget principal – Exercice 2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée Verte et le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de la ZAE de Saint André,

Le budget annexe de la ZAE de Saint-André étant clos au 31 décembre 2023, il convient d'intégrer les résultats du budget annexe dans le budget principal,

Le conseil communautaire :

CONSTATE que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de : 1 854 989.60 euros.

CONSTATE que le compte administratif présente un déficit cumulé d'investissement de 473 355.38 euros.

DECIDE d'affecter au 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé la somme de 402 309.38 euros pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

DECIDE de reporter au 002 : Excédent de fonctionnement reporté la somme de 1 452 680.22 euros.

DECIDE de reporter au 001 : déficit d'investissement reporté la somme de 473 355.38 euros.

Pour : 21 (dont trois procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Pierrick DUFOURD



Le Président

Jean-Paul MUSARD

Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 074-247400047-20240408-202404_04-DE

S²LOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VAL**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID: 074-247400047-20240408-202404_10-DE



SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline — VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/

Pouvoirs :

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N°202404_10

OBJET : création d'une autorisation de programme avec crédits de paiement pour la réalisation d'un espace sportif polyvalent

La Communauté de Communes de la Vallée Verte (CCVV) a engagé un programme de réalisation d'un espace sportif polyvalent.

Les programme de travaux est estimé à 5 500 000 € HT soit 6 600 000 € TTC.

Il est proposé, de manière à échelonner la dépense et à mobiliser les financements, de créer une autorisation de programme avec crédits de paiement (AP/CP) sur une durée de 3 ans de 2024 à 2026 conformément au tableau ci-dessous :

AP/CP 2023-1
Opération 1

Autorisation de programme - crédits de paiement	Compte	Montant total du programme TTC	Crédits de paiement			Total
			2024	2025	2026	
Travaux	2313	6 600 000,00	2 000 000,00	4 100 000,00	500 000,00	6 600 000,00

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après

Pour : 21 (dont trois procurations)

Contre : /

Abstention : /

- Autorise la création d'une AP/CP échelonnée de 2024 à 2026 pour un montant total de 6 600 000 € ;
- Informe que les crédits de paiement représentent les montants maximum pouvant être engagés et mandatés pour chaque année ;
- Précise que toute modification de l'AP/CP devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Pierrick **DUFOURD**



Le Président

Jean-Paul **MUSARD**



**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres en exercices 24
Nombre de membres présents 18
Nombre de suffrages exprimés 21
ABSTENTION : 0 Contre : 0 Pour : 21
Date de la convocation : 20/03/2024

N° 202404_02

Séance du

08/04/2024

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M COSTAZ Jean-Paul , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. MUSARD Jean-Paul , président après s'être fait présenter le budget primitif.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	-141 892,57 €		-381 304,81 €	-523 197,38 €
Fonctionnement	1 297 720,20 €	518 282,57 €	630 050,99 €	1 409 488,62 €
Total	1 155 827,63 €	518 282,57 €	248 746,18 €	886 291,24 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

BOGILLOT Emmanuel - BONNET Pierre - CHARDON Patrick - CHAUTEUPS Pierre - COSTAZ Jean-Paul - DESBIOILLES Laurent - DETRAZ Laurent - DUFOURD Pierrick - GUIBERTI Frédéric - LETONDAL Vincent - MUSARD Jean-Paul - NAMBRIDE Christian - NOVEL Martine - ROCH Jacqueline - SAILLET Patrick - SCHERRER Fabienne - VANDERMARLIÈRE Gilles - VAUDAUX Célia - VAUDAUX Séverine - VERDAN Julie - VILLARET Bernard

Cachet

Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

TÉL. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

Pour expédition conforme,
Le Vice-Président COSTAZ Jean-Paul

Le secrétaire de séance,
DUFOURD Pierrick

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 074-247400047-20240408-202404_02-BF

S²LOW

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE

Nombre de membres en exercices 24
Nombre de membres présents 18
Nombre de suffrages exprimés 21
ABSTENTION : 0 Pour : 21
Date de la convocation : 20/03/2024
Contre : 0

N° 202404_11

Séance du

08/04/2024

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M COSTAZ Jean-Paul, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de la ZAE pour l'exercice 2023 dressé par M. MUSARD Jean-Paul, président après s'être fait présenter le budget primitif, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	-3 480,00 €		53 322,00 €	49 842,00 €
Fonctionnement	449 844,98 €	3 480,00 €	-864,00 €	445 500,98 €
Total	446 364,98 €	3 480,00 €	52 458,00 €	495 342,98 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

BOGILLOT Emmanuel - BONNET Pierre - CHARDON Patrick - CHAUTEUPS Pierre - COSTAZ Jean-Paul - DESBIOLLES Laurent - DETRAZ Laurent - DUFOURD Pierrick - GUIBERTI Frederic - LETONDAL Vincent - MUSARD Jean-Paul - NAMBRIDE Christian - NOVEL Marine - ROCH Jacqueline - SAILLET Patrick - SCHERRER Fabienne - VANDERMARLIERE Gilles - VAUDAUX Céla - VAUDAUX Séverine - VERDAN Julie - VILLARET Bernard

Cachet

Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Téli : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

Pour expédition conforme,
Le Vice-Président COSTAZ Jean-Paul

Le secrétaire de séance,
DUFOURD Pierrick

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 074-247400047-20240408-202404_11-BF

S²LOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 074-247400047-20240408-202404_01-DE



SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline — VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/

Pouvoirs :

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N°202404_01

OBJET : Renouvellement de la carte achat public en vertu du Décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte achat,

DECIDE

Article 1 :

De doter la Communauté de Communes de la Vallée Verte d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans renouvelable chaque année par **tacite reconduction**.

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Article 2

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes met à la disposition de la Communauté de Communes de la Vallée Verte les cartes d'achat des porteurs désignés.

La Communauté de Communes de la Vallée Verte procédera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Epargne mettra à la disposition de la Communauté de Communes de la Vallée Verte 1 carte achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la Communauté de Communes de la Vallée Verte est fixé à 15 000 euros pour une périodicité annuelle.

Article 3

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la Communauté de Communes de la Vallée Verte dans un délai de 48 heures.

Article 4

La collectivité sera tenue informée des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes et ceux du fournisseur.

Article 5

La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Épargne.

La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

Article 6

L'abonnement annuel aux outils de gestion à distance est offert.

La cotisation annuelle est fixée à 300 € par carte achat.

La commission monétique appliquée par transaction sera de 0,60 %.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré, décide :

POUR : 21 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

- L'utilisation de l'outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et de contracter à cet effet, auprès de La Caisse d'Épargne Rhône Alpes la solution Carte Achat pour trois années, à compter de la date de conclusion du contrat,
- De fixer un plafond annuel à 15 000 € HT
- D'approuver les conditions du contrat proposé par La Caisse d'Épargne Rhône Alpes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

Pierrick **DUFOURD**



Le Président

Jean-Paul **MUSARD**

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée-Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 074-247400047-20240408-202404_01-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline — VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/

Pouvoirs :

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N° 202404_13

OBJET : Clôture du budget annexe de la ZAE « Chez Merlin ».

M. le Président rappelle au conseil communautaire que le budget annexe de la ZAE « Chez Merlin » a été ouvert par délibération en date du 11 juillet 2016.

Etant donné que tous les terrains de cette zone ont été vendus, ce budget n'a plus lieu d'exister. Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la CCVV seront réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2024. Le compte administratif ainsi que le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public ont été votés ce jour.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

ACCEPTTE la clôture du budget annexe de la ZAE « Chez Merlin »

DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget sou

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 074-247400047-20240408-202404_13-DE



Pour : 21 (dont trois procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Pierrick DUFOURD

Le Président

Jean-Paul MUSARD

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE.

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 074-247400047-20240408-202404_03-BF



SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline — VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/

Pouvoirs :

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N°202404_03

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget principal

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 21 (dont trois procurations)

Contre : /

Abstention : /

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Pierrick **DUFOURD**



Le Président

Jean-Paul **MUSARD**



**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420-BOËGE
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 074-247400047-20240408-202404_12-BF



SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline — VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/

Pouvoirs :

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N°202404_12

OBJET : Approbation du compte de gestion du budget annexe de la ZAE.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

Pour : 21 (dont trois procurations)

Contre : /

Abstention : /

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Pierrick **DUFOURD**



Le Président

Jean-Paul **MUSARD**

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE****SEANCE DU 08 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline — VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/**Pouvoirs :**

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N°202404_17

OBJET : Demande de subventions CDAS 2024

Patrick CHARDON, Vice-Président expose aux membres du Conseil Communautaire que pour mener à bien le projet de construction d'un groupe scolaire maternelle et périscolaire, projet dont la somme est estimée à 3 032 500 € HT, il convient de demander des financements extérieurs, et donc de déposer un dossier de demande de subvention relatif au contrat départemental d'avenir et de solidarité, subvention du département sollicitée auprès de

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute Savoie dont voici le plan de financement :

Dépenses	
Montant travaux (y compris imprévus)	3 032 000
Dépenses préalables (études)	6 000
Honoraires MOE / prestations techniques	606 400
Total dépenses	3 644 400
Recettes	
Subventions :	
DETR	500 000
CDAS	300 000
Part CCVV fonds propres	2 844 400
Total recettes	

Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré autorise :

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : /

ABSTENSION : /

- le Président à déposer une demande de CDAS.
- le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires qui interviendront pour mener à bien ce projet.
- le Président à signer tous documents qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance
Pierrick **DUFOURD**



Le Président
Jean-Paul **MUSARD**

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 074-247400047-20240408-202404_14-DE



SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline — VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/

Pouvoirs :

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N°202404_14

OBJET : Désignation des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein des instances de l'EPF74.

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire qu'il convient de désigner trois candidats titulaires et trois candidats suppléants afin de siéger au sein de l'Assemblée Générales de l'EPF74.

Il convient également parmi les trois membres proposés, de désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant qui siégeront au sein du Conseil d'Administration.

Les trois membres titulaires proposés pour siéger au sein de l'Assemblée Générale sont :

- Jean-Paul MUSARD
- Frédéric GUIBERTI
- Patrick CHARDON

Les trois membres suppléants proposés pour siéger au sein de l'Ass

- Laurent DESBIOLLES
- Laurent DETRAZ
- Pierre CHAUTEMPS

Sont désignés pour siéger au sein du Conseil d'Administration :

En membre titulaire : Jean-Paul MUSARD

En membre suppléant : Laurent DESBIOLLES

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

Pour : 21 (dont trois procurations)

Contre : /

Abstention : /

Valide les candidatures proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Pierrick **DUFOURD**



Le Président

Jean-Paul **MUSARD**
Communaute de Communes
de la **VALLEE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

- 74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 074-247400047-20240408-202404_15-DE



SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline — VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/

Pouvoirs :

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N°202404_15

OBJET : Délégation de service public – Cinéma « La Trace » – Retrait de la délibération d'attribution

M. le Président expose :

1. Rappel de la procédure

- Dans sa séance du 9 octobre 2023, le conseil communautaire a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du cinéma « La Trace ».
- A la suite des mesures de publicité, un seul candidat, l'exploitant sortant (la société « La Trace »), a remis une offre.
- Au vu de l'avis de la Commission de délégation de service public (CDSP) qui s'est réunie le 12 février 2024, le conseil communautaire, dans une réunion du même jour, a décidé d'attribuer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma à la société « La

Trace », pour une durée de 6 ans et d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat avec la société *La Trace* que toute pièce afférente à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 074-247400047-20240408-202404_15-DE

2. Retrait de la délibération

Il se trouve que postérieurement à cette délibération, le futur délégataire a souhaité qu'une subvention d'équilibre de 10 000 € lui soit attribuée, compte-tenu, d'après lui, du difficile équilibre financier du contrat au cours de la première année d'exploitation en l'état. Il a informé la collectivité qu'à défaut de ce versement, il ne souhaite plus procéder à la signature du contrat.

Or, cet élément financier n'était connu ni de la commission de délégation de service public, ni du Président, ni des membres de l'assemblée communautaire au moment de l'attribution de DSP et n'a pas non plus été porté à la connaissance des candidats potentiels, dans les documents de la consultation en début de procédure.

Par conséquent, la CCVV n'a pas d'autre choix que de procéder au retrait de la délibération en date du 12 février 2024 par laquelle le contrat de DSP a été attribué à la société « *La Trace* », de mettre fin à la procédure en cours, et de relancer une procédure de publicité et de concurrence en vue de l'attribution de ce contrat, d'autre part.

Le conseil communautaire sera saisi prochainement afin de confirmer le principe du recours à ce mode de gestion, au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, en application des dispositions de l'article L.1411-4 du CGCT.

La Conseil Communautaire,

Au vu de l'exposé qui précède,

Considérant l'impossibilité, pour le motif d'intérêt général figurant ci-dessus, de procéder à la signature du contrat de délégation de service public avec la société « *La Trace* » ;

Procède au retrait de la délibération n° 202402_02 en date du 12 février 2024 ;

Décide de mettre fin à la procédure en cours,

Demande qu'une nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence conforme aux dispositions du CGCT et du Code de la Commande Publique soit initiée, après une nouvelle délibération de l'assemblée communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Pierrick **DUFOURD**



**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

Le Président
Jean-Paul **MUSARD**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 074-247400047-20240408-202404_07-DE



SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline — VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/

Pouvoirs :

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N°202404_07

OBJET : Fixation du produit attendu de la taxe pour la gestion des milieux aquatique et de la prévention des inondations.

Le Président rappelle que le conseil communautaire a décidé d'instaurer une taxe GEMAPI pour contribuer financièrement aux coûts de la mise en œuvre de cette compétence. Il convient donc à présent de fixer le montant attendu de cette taxe pour l'année 2024.

En effet, les actions envisagées dans le cadre de la GEMAPI à l'échelle du territoire de la CCVV et du bassin versant de l'Arve nécessitent des dépenses de fonctionnement et d'investissement assez conséquentes. En conséquence, il est proposé de faire appel à la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations GEMAPI pour financer les charges à venir. Cette taxe présente 2 conditions :

- Le montant attendu ne peut pas dépasser un plafond fixé à 40 euros par habitant ;

- Le montant attendu doit au plus être égal à la couverture annuelle des charges de fonctionnement et d'investissement de compétence GEMAPI ;

Dans sa délibération en date du 01 décembre 2022, le syndicat SM3A a adopté une participation financière au budget 2023 du SM3A de 6'682'605 euros pour la partie du tronc commun de compétences proposés aux projets des statuts. a répartition envisagée l'échelle du bassin versant est la suivante :

<i>Annemasse Agglo</i>	<i>1 689 310 €</i>
<i>CC4R</i>	<i>381 483 €</i>
<i>Thonon Agglomération</i>	<i>23 678 €</i>
<i>2CCAM</i>	<i>966 595 €</i>
<i>CCPMB</i>	<i>1 012 270 €</i>
<i>CCPR</i>	<i>507 080 €</i>
<i>CCVCMB</i>	<i>474 565 €</i>
<i>CCVT</i>	<i>125 668 €</i>
<i>CCVV</i>	<i>170 800 €</i>
<i>CCFG</i>	<i>511 928 €</i>
<i>CCAS</i>	<i>368 060 €</i>
<i>CCMG</i>	<i>388 168 €</i>
<i>CCHC</i>	<i>63 000 €</i>
Total	6'682 605 €

Le montant attendu pour la CCVV est donc de 170 800 € , correspondant à 17,5 euros par habitant sur la base de la population dite DGF, soit 9 760 habitants en 2023.

Le Président propose que le montant de la contribution apportée au SM3A pour le transfert de la compétence soit apporté à partir de la taxe GEMAPI instaurée à compter du 01 janvier 2017.

De ce fait, il propose que le produit attendu de cette taxe soit de 170 800 € , correspondant en moyenne à 17,50 euros par habitant. Il est précisé que cette taxe sera prélevée par augmentation du taux sur les différents impôts locaux.

Vu les délibérations de modification statutaire du Conseil Communautaire du 07 mars 2016,
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRLC/BCLB-2016-0046 du 09 Juin 2016 approuvant la modification des statuts de la CCVV,

Vu l'article 56 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles constituant une compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu la loi du 7 août 2015 (NOTRe) rendant obligatoire le transfert de la compétence GEMAPI aux communautés de communes, au plus tard au 1 er janvier 2018;

Vu le point I bis de l'article L211-7 du Code de l'environnement définissant la compétence GEMAPI,

Vu l'article-1530 bis du code général des impôts, donnant la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dans le cadre de leur compétence

«gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations», d'instaurer une taxe destinée à financer les missions d'aménagement de bassin hydrographique, l'aménagement de cours d'eau, la protection et la restauration de site.

Considérant que le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Arve représente une somme égale à 17,50 € par habitant résidant sur le territoire, au sens de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales, soit pour la CCVV un montant de 170 800 € euros.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré :

Pour : 21 (dont trois procurations)

Contre : /

Abstention : /

DECIDE de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI à hauteur de 170 800 €.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision et à la perception du produit attendu.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Pierrick **DUFOURD**



Le Président

Jean-Paul **MUSARD**

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 074-247400047-20240408-202404_16-DE



SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline — VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/

Pouvoirs :

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N°202404_16

OBJET : Modification Horaires école maternelle de Boège rentrée 2024/2025

De nouveaux horaires ont été votés lors du dernier conseil d'école de l'école maternelle de Boège afin de permettre une circulation fluide entre les élèves du collège et ceux de la maternelle durant le temps des travaux de construction du nouveau collège.

Monsieur le Président demande aux élus du Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur le proposition d'horaires ci-dessous :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h15-11h00	8h15-11h00	8h15-11h00	8h15-11h00
Après-midi	12h55-16h10	12h55-16h10	12h55-16h10	12h55-16h10

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré :

Pour : 21 (dont trois procurations)

Contre : /

Abstention : /

VALIDE les nouveaux horaires de l'école maternelle de Boège.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision et à la perception du produit attendu.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance

Pierrick **DUFOURD**



Le Président

Jean-Paul **MUSARD**

**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOÈGE

Tel : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 074-247400047-20240408-202404_08-DE



SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre – CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline — VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/

Pouvoirs :

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N°202404_08

OBJET : Présentation des indemnités des élus perçues en 2023

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. En effet, ils doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril :

Nom	Prénom	Brut	Charges patronales	Net
BOSSON	Jean-Francois	8 030,28 €	2 819,34 €	6 329,19 €
CHARDON	Patrick	8 030,28 €	2 819,34 €	6 199,43 €
COSTAZ	Jean-Paul	8 030,28 €	337,32 €	6 946,20 €
LETONDAL	Vincent	8 030,28 €	2 819,34 €	6 161,92 €
MUSARD	Jean-Paul	20 075,76 €	7 048,74 €	15 415,14 €
VILLARET	Bernard	8 030,28 €	337,32 €	6 946,20 €
TOTAL		60 227,16 €	16 181,40 €	47 998,08 €

Le Conseil Communautaire prend acte de cette présentation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Pierrick **DUFOURD**



Le Président
Jean-Paul **MUSARD**



Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËCE
TEL : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 074-247400047-20240408-202404_08-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline — VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/

Pouvoirs :

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N° 202404_09

OBJET : Vote du Budget Primitif 2024 – M57 – Budget principal

Le conseil Communautaire,

- Considérant la reprise des résultats de l'exercice 2023,
- Ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2024,

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2024 équilibré :

- En section de fonctionnement à 6 888 435,22 euros en dépenses et recettes ;
- En section d'investissement à 9 970 668,38 euros en dépenses et en recettes.

AUTORISE le Président , à l'intérieur de chaque section du budget principal qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion de personnel, le Président en informe le conseil communautaire lors de la séance la plus proche.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 074-247400047-20240408-202404_09-BF

Pour : 21 (dont trois procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Pierrick DUFOURD



Le Président
Jean-Paul MUSARD



**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE
Tél. : 04 50 38 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 074-247400047-20240408-202404_06-BF

SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline – VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/

Pouvoirs :

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N°202404_06

OBJET : Impôts locaux vote des taux 2024

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe comme suit le taux des différents impôts locaux pour l'année 2024 :

POUR : 21 (dont trois procurations)

CONTRE : /

ABSENTION : /

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	6.77%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	44.90%
Cotisation foncière des entreprises :	23.47%
Taxe d'habitation :	10,06%

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 074-247400047-20240408-202404_06-BF



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Pierrick **DUFOURD**

Le Président
Jean-Paul **MUSARD**



**Communauté de Communes
de la VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 074-247400047-20240408-202404_05-DE



SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Date de la convocation : 20 mars 2024

Présents : MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN – DESBIOLLES Laurent - ROCH Jacqueline — VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric – VAUDAUX Séverine - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- LETONDAL Vincent
- Bernard VILLARET
- SCHERRER Fabienne
- BAUD -GRASSET Joël
- BOSSON Jean-François
- Marc BRON

Absents:/

Pouvoirs :

- Bernard VILLARET donne procuration à MUSARD Jean-Paul
- SCHERRER Fabienne donne procuration à VERDAN Julie
- LETONDAL Vincent donne procuration à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : DUFOURD Pierrick.

N°202404_05

OBJET : Vote taux des OM 2024

Le conseil communautaire prend connaissance de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

FIXE le taux à 9.34 % pour l'année 2024.

Pour : 21 (dont trois procurations)

Contre : /

Abstention : /

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures



Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
Pierrick **DUFOURD**

Le Président
Jean-Paul **MUSARD**

**Communauté de Communes
de la VALLEE VERTE**
131, rue de la Vallée Verte - BP 21
74420 BOËGE
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65
Internet : www.cc-valleeverte.fr / Courriel : contact@cc-valleeverte.fr